



Date d'émission

18 05 2012

Fiche Signalétique

Laine De Roche
Les Produits D'isolation

1. IDENTIFICATION du PRODUIT et de la SOCIETE

Nom du produit générique	: Knauf Insulation Laine minérale Roche		
Numéro d'enregistrement de REACH	: 01 - 21 19472313		
Type d'utilisation	: Isolation thermique et / ou acoustique pour une utilisation dans des applications techniques, applications industrielles et dans la construction.		
Fabricant	: Knauf Insulation Siège social, Am Bahnhof 97346 Iphofen Germany Web: www.knaufinsulation.com		
Région	Contact	Numéro de téléphone	Email
France	Siège social Pays Contact D'urgence	+32 (0) 10488460 +32 4 379 02 95 or Centre d'interventions tel: 112	Reach@knaufinsulation.com jeanmarie.desert@knaufinsulation.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers	: Il n'ya pas de phrases de risque associé à ce produit
Risques spécifiques	: ne s'appliquent pas

3. COMPOSITION / INFORMATIONS sur les COMPOSANTS

Composants	Numéro C.A.S. ⁽¹⁾	Teneur % en poids	Classification et étiquetage (règlement CE n° 1272/2008) ⁽²⁾	Classification et étiquetage 'Directive européenne 97/69/CE)	Numéro EC
Laine de roche ⁽¹⁾	Aucun	90 - 100%	Non Classé	Non Classé	926-099-9
Thermo ensemble, polymère inerte à base de résines de phénol-formaldéhyde guéri	Aucun	0 - 10%	Non Classé	Non Classé	

⁽¹⁾: L'homme en laine minérale (machines) en fibres vitreuses artificielles (FVA), alcalins et alcalino-terreux (CaO + MgO + NaO + K2O) > 18% en poids de satisfaire aux exigences de la note Q de la directive 97/69/EEC

⁽²⁾: C.A.S. : Chemical Abstract Service

⁽³⁾: Rock fibres de laine minérale ne sont pas classées cancérigènes selon le règlement n° 1272/2008 (page 335 de la L353 JOCE de Décembre 31, 2008)

Possible les matériaux de revêtement. Voile de verre, ou un tapis en polyester ou en aluminium ou de papier Kraft, tapis filaire.

4. PREMIERS SECOURS

Voie d'exposition:

- **Inhalation excessive** : Retirer de l'exposition. Rincer le nez et la gorge coup pour effacer la poussière.
- **Contact avec la peau** : Si l'irritation mécanique se produit, enlever les vêtements contaminés et laver la peau délicatement avec de l'eau froide et au savon.
- **Contact avec les yeux** : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- **Ingestion** : Buvez beaucoup d'eau cas d'ingestion accidentelle.

Si une réaction désagréable ou inconfortable persistait, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Produits ne présentent pas un risque d'incendie en cours d'utilisation, mais certains matériaux d'emballage ou de parements peuvent être combustibles. Moyens d'extinction appropriés: eau, mousse, dioxyde de carbone(CO2), et a poudre sèche.
: Dans les grands feux dans les zones mal ventilées ou des matériaux d'emballage de protection respiratoire impliquant un appareil respiratoire / peut être nécessaire.
: Produits de la combustion du produit et l'emballage- le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et des gaz de trace tels que l'ammoniac, les oxydes d'azote et les substances organiques volatiles

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : En cas de présence de concentrations élevées de poussière, utiliser le même équipement de protection individuelle tel que mentionné à l'article 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : non pertinent
- Méthodes de nettoyage** : Aspirateur ou amortir en pulvérisant de l'eau avant le brossage jusqu'à.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- **Mesures techniques** : Aucune mesure spécifique. Utilisez de préférence un couteau, ne pas utiliser une scie ou d'utiliser des outils électriques.
- **Précautions** : Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.
- **Conseil d'utilisation** : Eviter les manipulations inutiles de produits non emballés.

Stockage

- **Mesures techniques** : Aucune mesure spécifique, les produits doivent être stockés sur palettes conformément à la fiche d'orientation Knauf Insulation et le site d'évaluation des risques spécifiques.
- **Conditions de stockage recommandées** : Stocker les produits retirés de la palette et d'emballage ou en vrac de produits non-palette, dans en endroit sec listen.
- **Matières incompatibles** : aucune
- **Matériaux d'emballage** : Livré emballé dans un film de polyéthylène et / ou sur des palettes en bois

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition	: Aucun au niveau européen , se référer aux directives et la législation des Etats membres: - France: 1 f/ml en France (cf. INRS ED 984 (2007 ; 2 ^{ème} édition 2008) ; gravimétrie limite 10mg/m ³ .
Contrôle de l'exposition aux fibres	: Pas d'exigence spécifique
Equipements de protection individuelle	
- Protection respiratoire	: Le port d'un masque de type FFP1 EN 149 est recommandé en cas de pose dans un endroit non ventilé ou lors d'une opération pouvant donner lieu à l'émission de poussières quelles qu'elles soient.
- Protection des mains	: Gants contre le risque mécanique EN 388 (type croute de cuir ou tricotés enduits)
- Protection des yeux	: Lunettes de travail, surtout si-dessus des épaules. Protection des yeux à la norme EN 166 est conseillé.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains	: Vêtements amples à manches fermées
- Mesures d'hygiène	: Après un contact prolongé, se laver les mains à l'eau froide et au savon.

La phrase suivante et les pictogrammes sont imprimés sur l'emballage :

"L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut provoquer des démangeaisons temporaires"



Couvrir les parties du corps exposées. Dans un endroit non ventilé, porter un masque jetable.



Se rincer à l'eau froide avant de se laver.



Nettoyer avec un aspirateur.



Ventiler le lieu de travail si possible.



Respecter la réglementation sur les déchets.



En cas de travail au dessus de la tête, porter des lunettes de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES et CHIMIQUES

Etat physique	: Solide
Forme	: Rouleau ou panneau
Couleur	: Ocre
Odeur	: non concerné
pH	: non concerné
Point d'ébullition	: non concerné
Point de fusion	: non concerné
Inflammabilité	: non concerné
Caractéristiques d'explosivité	: non concerné
Masse volumique apparente	: 30 à 250 kg/m ³
Solubilité dans l'eau	: Généralement chimiquement inerte et insoluble dans l'eau.
Solubilité dans les lipides	: ne s'appliquent pas
Autres données	
Point de fusion Fibre	: >1000°C selon la norme DIN 4102-17
Diamètre nominal approximatif des fibres	: 3 à 7 µm
Diamètre moyen géométrique pondéré par la longueur moins deux erreurs-types:	: env. 6 µm
Orientation des fibres	: Aléatoire

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Le liant se décompose au-dessus de 200 °C
Réactions dangereuses	: Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Décomposition de liant-dessus de 200 °C peut produire du dioxyde de carbone et quelques traces de gaz. La durée de la libération dépend de l'épaisseur de la teneur en liant d'isolation, et la température appliquée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet aigu	: L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une démangeaison temporaire.
Effet cancérigène	: Fibres pour lesquelles le classement cancérigène ne doit pas s'appliquer aux termes de la note Q de la Directive 97/69/EC et du règlement 1272/2008. La demi-vie mesurée par instillation intra trachéale des fibres 20 µm est inférieure à 40 jours (résultats obtenus avec un test conforme au protocole européen).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce produit n'est pas écotoxique à l'air, l'eau ou le sol, par la composition. Inertes produits inorganiques ayant un contenu biologique; jusqu'à 10% et moins de 1% de carbone organique lixiviable si décharge.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

Déchets et résidus	: Appliquer les règles locales en vigueur pour l'évacuation et l'élimination des déchets.
Emballage souillé	: Eliminer conformément aux règlements et procédures en vigueur dans le le pays d'utilisation ou d'élimination.
Code du catalogue européen des déchets	: 17 06 04 non dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales	: Pas de recommandations spéciales.
--	-------------------------------------

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation européenne de l'information;

Le règlement européen sur les produits chimiques n ° 1907/2006, enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (REACH) adoptée le 1 Juin 2007 nécessite la fourniture de données de sécurité (FDS) pour les substances et mélanges dangereux / produits.

Knauf Insulation en laine minérale (panneaux, nattes ou en rouleaux), sont définis comme des objets au titre de REACH et donc une fiche de sécurité pour ces produits n'est pas une obligation légale.

Conformément à la pratique de l'industrie et des engagements volontaires, Knauf Insulation a décidé de continuer à fournir à ses clients les informations appropriées dans le but d'assurer une manipulation sans danger et l'utilisation de la laine minérale tout au long de la vie du produit.

Cette fiche signalétique est en conformité avec les directives européennes 67/548/EEC, 1999/45/EEC, 1907/2006, 1272/2008 et 453/2010

16. AUTRES INFORMATIONS

Tous les produits fabriqués par Knauf Insulation sont faits de fibres non-classés et sont certifiés par EUCEB.

EUCEB, certification européenne Conseil des minéraux produits en laine - www.euceb.org, est une initiative volontaire de l'industrie de la laine minérale. Il s'agit d'une autorité de certification indépendant qui garantit que les produits sont fabriqués avec des fibres, qui sont conformes aux critères d'exonération pour la cancérogénicité (Note Q) de la directive 97/69/CE et du règlement (CE) 1272/2008.

Afin de garantir que les fibres se conformer aux critères d'exonération tous les tests et procédures de contrôle sont effectuées par des organismes indépendants, experts des institutions qualifiées. EUCEB veille à ce que les producteurs de laine minérale ont pris des mesures d'auto-contrôle de place.

Les producteurs de laine minérale s'engager à EUCEB à:

- fournir des rapports d'échantillonnage et d'analyse créés par des laboratoires reconnus par EUCEB, ce qui prouve que les fibres se conformer à l'un des quatre critères d'exonération décrits dans la note Q de la directive 97/69/EC,
- être contrôlé, deux fois par an, chaque unité de production par une tierce partie indépendante reconnue par EUCEB (échantillonnage et de la conformité de la composition chimique initiale),
- mettre en place des procédures internes de contrôle de soi dans chaque unité de production.

Les produits répondant à la certification EUCEB sont reconnus par le logo EUCEB sur l'emballage.



informations complémentaires peuvent être obtenues à partir de: -

www.Eurima.org

www.knaufinsulation.com

En outre, en 2001, le CIRC, reclassés fibres de verre en laine minérale du groupe 2B (cancérogène possible) à «l'agent qui ne peuvent pas être classées quant à leur cancérogénicité pour l'homme» du groupe 3. (Voir la monographie Vol 81, <http://monographs.iarc.fr/>)

Document révisé:: 18/05/2012 nouveau format de document

Date de révisions précédentes: 22/10/09, 06/04/2010, 29/03/2011

Cette fiche ne constitue pas une évaluation en milieu de travail.

Les informations contenues dans ce document représentent l'état de nos connaissances concernant ce produit à compter de la date de délivrance du document. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé pour des applications autres que ceux pour lesquels il a été conçu pour.

CST Familles De Produits

- Thermocoffrage
- DDP
- DP
- Termotoit
- SW TP
- SKP 035
- Termobardage

TI Familles De Produits

- Wired Mats - Galvanised Steel
- Wired Mats - Stainless Steel
- High Temperature Boards
- High Temperature Products
- Standard Lamella Mats
- High Compressive Strength Lamella Mats
- Standard Duct Boards
- Duct Rolls
- Marine
- Miscellaneous TI
- Blocks
- Tank Wall Boards
- Tank Roof Boards
- Pipe sections - Cut-From-Block
- Pipe sections - Wound